



**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 24 juin 2024**  
Espace Anna Marly – 19 heures

**ORDRE DU JOUR**

- Désignation du/de la secrétaire de séance,
- Adoption du procès-verbal de la séance du 25 mars 2024,
- Décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal à Monsieur le Maire,
- Délibérations :

		<b>Rapporteur.e.s :</b>
<b>2024-496</b>	<b>CABINET DU MAIRE</b> Opération « Les Berges d’Houlippe » - Dénomination de la promenade haute « Jacques DELORS ».	F. RIVIERE DA SILVA
<b>2024-497</b> <b>2024-498</b>	<b>SOLIDARITES</b> Contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 ». Convention avec Orléans Métropole relative aux contributions apportées aux actions de prévention spécialisée dans les communes de Fleury les Aubrais, Orléans, Saint Jean de Braye et Saint Jean de la Ruelle.	M. VILLARET
<b>2024-499</b>	Attribution d’une subvention à l’association de la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France Val de Loire.	V. DESNOUES
<b>2024-500</b> <b>2024-501</b>	<b>CULTURE</b> Signature de la convention du festival intercommunal Festiv’Elles. Attribution d’une subvention au Comité de Jumelage de Saint Jean de la Ruelle	A. LE BIHAN
<b>2024-502</b> <b>2024-503</b> <b>2024-504</b>	<b>AMENAGEMENT</b> ZAC Alleville Nord – Compte-rendu annuel d’activité pour la collectivité locale (CRACL) – Exercice 2023. Aliénation d’une partie de parcelle située 50 rue des Fontaines. Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) – Fixation des tarifs pour l’année 2025.	P. LAVAL
<b>2024-505</b>	Demande de subvention au titre du fonds de solidarité métropolitaine 2023-2026 dans le cadre de la plantation des haies favorables à la biodiversité sur la commune de Saint Jean de la Ruelle.	F. BUREAU
<b>2024-506</b>	<b>EDUCATION - JEUNESSE</b> Subvention exceptionnelle collège André Malraux pour le projet « Réussites au féminin ».	N. HAMEAU



<b>FINANCES</b>		F. RIVIERE DA SILVA
2024-507	Budget principal – Approbation du compte de gestion 2023.	
2024-508	Budget annexe locations immobilières – Approbation du compte de gestion 2023.	
2024-509	Budget annexe camping – Approbation du compte de gestion 2023.	
2024-510	Budget principal – Adoption du compte administratif 2023.	
2024-511	Budget annexe locations immobilières – Adoption du compte administratif 2023.	
2024-512	Budget annexe camping – Adoption du compte administratif 2023.	
2024-513	Budget principal – Affectation du résultat 2023.	
2024-514	Budget annexe locations immobilières – Affectation du résultat 2023.	
2024-515	Budget annexe camping – Affectation du résultat 2023.	
2024-516	Budget principal – Rapport retraçant les actions de Développement Social Urbain et de Cohésion Sociale sur l'exercice 2023.	
2024-517	Budget principal – Adoption du budget supplémentaire 2024.	
2024-518	Budget annexe locations immobilières – Adoption du budget supplémentaire 2024.	
2024-519	Budget annexe camping – Adoption du budget supplémentaire 2024.	
2024-520	Admission en non-valeur et créances éteintes sur le budget principal – exercice 2024.	
2024-521	Admission en non-valeur et créances sur le budget annexe des locations immobilières – exercice 2024.	
2024-522	Autorisations de Programme et Crédits de Paiement – ajustement des montants.	
<b>AFFAIRES GENERALES</b>		
2024-523	Attribution du marché de concession de mobiliers urbains à la société JC Decaux.	F. RIVIERE DA SILVA
2024-524	Approbation des nouveaux statuts de la SEMDO.	P. LAVAL
<b>RESSOURCES HUMAINES</b>		F. RIVIERE DA SILVA
2024-525	Modification du tableau des effectifs permanents.	
2024-526	Mise à jour de la détermination du nombre maximal de vacataires recrutés par la collectivité et des modalités de rémunération.	
2024-527	Revalorisation de la participation de la collectivité aux contrats de mutuelle complémentaire de santé et de prévoyance des agents.	
2024-528	Versement d'une prime pouvoir d'achat (PPA)	

- Questions diverses.

#### **RAPPEL**

Pour toutes délibérations, les documents complémentaires disponibles peuvent être consultés par les élu.e.s auprès de la Direction Générale des Services.

Les questions à poser ou les modifications concernant le procès-verbal d'une réunion précédente doivent être formulées par écrit et remises à Monsieur le Maire **avant le 21 juin 2024 – 12 heures.**